

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 19

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Collage

papier de couleur
découpé dans des prospectus
(10 - 11 ans)



La Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

vous conduira dans vos sites préférés...



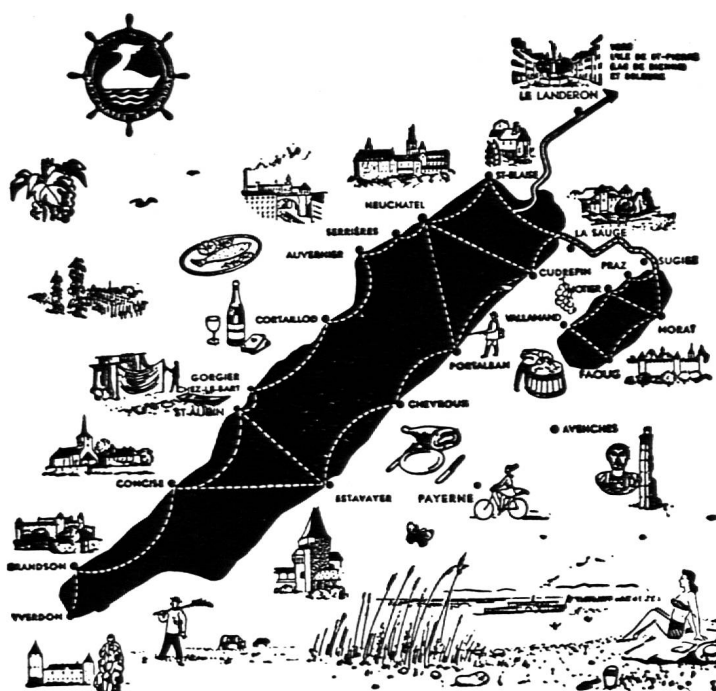
... et vous propose une croisière sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienn e et les idylliques canaux de la Broye et de la Thielle.

Services réguliers d'été :

- Neuchâtel-La Béroche-Estavayer-Yverdon
- Neuchâtel-Cudrefin-Chevroux
- Neuchâtel - Ile de Saint-Pierre - Bienn e - Soleure (via canal de la Thielle et l'Aar)
- Neuchâtel-Morat (via canal de la Broye)
- Morat-Vully et le tour du lac

Conditions spéciales pour sociétés et écoles.

Sur demande, organisation de bateaux spéciaux à conditions favorables pour toutes destinations des trois lacs.



Renseignements : Direction LNM, Maison du Tourisme, Neuchâtel, tél. (038) 5 40 12

PIANOS

Neufs et occasions. Grand choix, entièrement révisés, réelles occasions, **garantie jusqu'à 12 ans**. Facilités de paiement.

LOCATION dès Fr. 25.—. Toutes les marques ! Tous les prix !



Avenue Vinet 37-39, LAUSANNE. Tél. 24 24 36

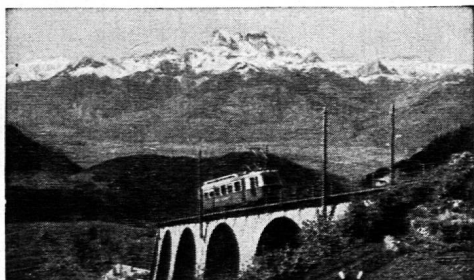
Chemin de fer

Lausanne - Echallens - Bercher

Des nombreuses promenades dans la belle campagne vaudoise.

L'A.V.T.P. a balisé plus de 70 itinéraires au départ de notre ligne !

Billets du dimanche et circulaires toute l'année.



Aigle-Leysin en 30 min.

Pour vos courses d'écoles ?

LEYSIN et ses magnifiques excursions

Lac d'Aï - La Berneuse

(par télécabine)

Prospectus à l'Office du tourisme — LEYSIN
Tél. (025) 6 22 44

comité central

Le Comité central SPR pense rendre service à tous nos collègues en publiant périodiquement une liste des nombreux responsables que comptent nos associations. Chacun saura ainsi à qui s'adresser en cas de besoin.

Comité central de la Société pédagogique romande

Bureau :

M. Jean John, président, 132 Numa Droz,
La Chaux-de-Fonds.
M. Georges Bobillier, vice-président, 22, Cardamines,
Le Locle.
M. Claude Grandjean, vice-président, 11, rue du Temple,
Fontainemelon.
Mme B.-A. Girard, secrétaire, 85, Temple Allemand,
La Chaux-de-Fonds.

Permanents :

M. J.-P. Rochat, rédacteur « Educateur », Collondalles
27, Montreux.
M. R. Hutin, rédacteur du « Bulletin », Dardagny.
M. A. Rochat, trésorier central, 2, chemin des Allinges,
Lausanne.

Assesseeurs :

Mme S. Lassueur, 22, av. Vinet, Lausanne.
M. M. Besençon, Les Avants-sur-Montreux.
Mlle G. Bain, 26 rue Henri-Musard, Genève.
M. Jaton, av. Crozet 46, Genève.
M. A. Perrot, Haute-Route 18, Bienne.
M. A. Froidevaux, Les Genevez, Jura bernois.

Commissions - Représentations

CIPER (Comm. intercant. pour une
école romande)

Séminaire de Villars-les-Moines

Aide aux collègues africains

TV scolaire

Centre d'études pour les
constructions scolaires

Commissions de l'Unesco

Centre de recherches
pour la formation continue

Coordination entre le SLV,
le VSG et la SPR

Ecoles suisses à l'étranger

Croix-Rouge de la Jeunesse

Journaux d'enfants :

« Crapaud à lunettes », « Cadet
Roussel »

Office intercantonal de documenta-
tion pour la lutte contre les publi-
cations nuisibles à la jeunesse et à
la population

Comité des auberges de jeunesse

Service de placements et d'échanges

Groupe d'études pour l'enseignement
programmé (GRETI)

C. Grandjean

A. Veillon

F. Barbey

C. Grandjean

H. Cornamusaz

H. Cornamusaz

G. Bobillier

A. Veillon

le président SPR

le président SPR

B.-A. Girard

S. Lassueur

S. Lassueur

A. Pulfer

A. Pulfer

A. Pulfer

F. Barbey

Société pédagogique genevoise

Liste valable jusqu'en octobre 1967.

Président SPG :

M. J.-J. Maspéro, 1245 Collonge-Bellerive, Genève.
Tél. 52 19 50.

Présidente de la section des dames :

Mme M. Ostermann, 12, Parc Montalègre, 1223 Colo-
gny, Genève. Tél. 36 05 85.

Présidente de l'Union amicale des écoles enfantines :

Mme J. Chevalier, 23, av. Vibert, 1227 Carouge, Genève.
Tél. 42 33 17.

Trésorier :

M. P. Arnoux, 4, chemin des Lombardes, 1290 Versoix,
Genève. Tél. 55 18 04.

Société pédagogique neuchâteloise

Comité central SPN

Président : Jaquet Marcel, Prairie 10, La Chaux-de-
Fonds (039) 2 58 05.

Vice-président : Grandjean Paul, 2052 Fontainemelon
(038) 7 10 07.

Caissier SPN : Grandjean M.-A., Addoz 48, 2017 Boudry
(038) 6 49 05.

Caissier VPOD : Bouquet Serge, 2056 Dombresson
(038) 7 02 03.

Secrétaire verb. : Duckert Robert, E. de Vattel 30, 2000
Neuchâtel (038) 5 91 57.

Secrétaire corr. : Philippin Gilbert, Chansons 19a,
Pesieux (038) 8 42 90.

Bulletinier : Bobillier Georges, Cardamines 22, Le Locle
(039) 5 32 29.

Assesseeurs : Bouquet G  rald, 2115 Buttes (038) 9 10 76.
Perrenoud Ren  , L  opold-Robert 150,
La Chaux-de-Fonds (039) 2 84 25.

Suppl  ant(e)s :

Neuch  tel : Houriet Francis, Bel-Air 55, Neuch  tel.

Boudry : Vouga Charlotte, 2013 Colombier.

Val-de-Ruz : Monnier Andr  , 2042 Valangin.

Val-de-Travers : Liebe Pierre, 2108 Couvet.

La Chaux-de-Fonds : Thonney Rose-Mary,
Promenade 17, La Chaux-de-Fonds.

Le Locle : Chapatte Ang  le, B  tod , 2414 Le Cerneux-
P  quignot.

Pr  sidents de sections

Neuch  tel : Zweiacker Claude, chemin des Thom  es,
2072 Saint-Blaise (038) 3 13 18.

Boudry : Bolle Jean-Jacques, Rochettes 3, 2017 Boudry
(038) 6 13 05.

Val-de-Ruz : Ruedin Gabriel, 2043 Boudevilliers
(038) 6 93 50.

Val-de-Travers : Coulot Marie-Madeleine, H. Biolley 2,
2108 Couvet (038) 9 62 47.

La Chaux-de-Fonds : Broillet Etienne, Sorbiers 13, 2300
La Chaux-de-Fonds (039) 3 10 37.

Le Locle : Huguenin Jean, Cardamines 30, 2400 Le Locle
(039) 5 46 33.

Caissiers de sections

Neuch  tel : Girard Michel, Charmettes 13,
2000 Neuch  tel (038) 8 46 20.

Boudry : Grandjean Marc-A., Addoz 48, 2017 Boudry
(038) 6 49 05.
Val-de-Ruz : Girard Jules Auguste, 2065 Savagnier
(038) 7 18 03.
Val-de-Travers : Müller Georges, 2108 Couvet
La Chaux-de-Fonds : Girard Blanche-A. Mme, Temple-
Allemand 85, (039) 2 25 03.
Le Locle : Brossin Pierre, Cardamines 7, 2400 Le Locle
(039) 5 39 89.

Commission pédagogique

Président : Pélichet Pierre-André, 2416 Les Brenets
(039) 6 13 92.

Secrétaire fédératif VPOD

W. Schupbach, av. Ruchonnet 45, 1003 Lausanne.

Société pédagogique vaudoise

Comité Central SPV

Président : Pierre Besson, 1266 Huillier.
Secrétaire central : André Rochat, Allinges 2, Lausanne.
M. Emile Buxcel, chemin Vuachère 18, 1005 Lausanne.
Mme Paulette Paillard, ch. de Perrelet 14, 1020 Renens.
M. Maurice Besençon, 1833 Les Avants.
M. Raymond Martinet, 1049 Sullens.

Bureau de l'assemblée générale

Président : M. Héli Liard, Trou Grise 19, 1007 Lausanne.
Vice-président : M. Gilbert Capt, 1348 Le Brassus.
Secrétaire : Mlle Jacqueline Bérard, Plaine 9,
1400 Yverdon.
Membres : Mlle Andrée Blanc, Blancherie 8, 1530 Payerne
et Mlle Eliane Martin, 1166 Perroy.

Caisse de pension

(Conseil d'administration)

M. A. Rochat, secrétaire central SPV, ch. des Allinges 2,
1006 Lausanne.

Collectivité SPV de la SVRSM

(Société vaudoise et romande de secours mutuels)
M. Fernand Petit, Gottettaz 16, 1012 Lausanne.

Commission paritaire

Délégués : M. P. Besson, président SPV, 1266 Duillier,
M. A. Rochat, secrétaire central, Allinges 2, 1006
Lausanne.

Fédération

Membres du Comité : M. P. Besson, président SPV,
1266 Duillier et M. A. Rochat, secrétaire central,
Allinges 2, 1006 Lausanne.

Commission disciplinaire

Délégué : M. Georges Bovay, chemin de Jouxten 7,
1020 Renens.

Commission consultative pédagogique de l'enseignement

Délégués :
M. Albert Clavel, av. de Cour 5, 1007 Lausanne.
M. Benjamin Jotterand, av. Hugonnet, 1100 Morges.
M. James Mivelaz, av. de Lavaux 83, 1009 Pully.
M. Maurice Besençon, 1833 Les Avants.
Mme Sylvette Leresche, Simplon 14, 1337 Vallorbe.

Centrale de documentation

Délégués : M. André Moret, 1049 Ogens,
M. Jean-Jacques Desponds, 1111 Colombier/Morges.

Commission cantonale du cinéma scolaire

Délégués : M. René Pecoud, 1411 Fontaines-sur-Grandson,
M. André Guidoux, av. Davel 21, 1004 Lausanne.

Commission Croix-Rouge Jeunesse

Président : M. René Megevand, Cheminet 56,
1400 Yverdon.

Associations de la Société pédagogique vaudoise

Association vaudoise des maîtresses de couture :
Mme Jacqueline Monachon, Cerisier 9, 1004 Lausanne.
Association vaudoise des enseignants aux arriérés :
M. Roland Curchod, chemin des Fauconnières 5,
1012 Lausanne.
Association vaudoise des maîtres de classe OP et TM :
M. Jean-René Barbey, Stand-Neuf 53,
1814 La Tour-de-Peilz.
Association vaudoise des maîtres de dessin :
M. Eric Von Arx, Bois-Gentil 148, 1004 Lausanne.
Association vaudoise des maîtres de gymnastique :
M. Jacques Lienhard, 1067 Vers-chez-les-Blanc.
Association vaudoise des maîtres de classe supérieure :
M. Claude Charles, Collège 52a, 1009 Pully.
Association vaudoise des maîtresses de l'enseignement
ménager :
Mme Jacqueline Bonard, av. Druet 11, 1004 Lausanne.
Association vaudoise des éducatrices des petits :
Mme Françoise Mirza, chemin des Allinges 14,
1006 Lausanne.
Société vaudoise des travaux manuels et de réforme
scolaire :
M. Edouard Geiser, Tour Grise 8, 1007 Lausanne.

Société pédagogique jurasienne

Comité central SPV

Président : Farron Marcel, maître secondaire, rue des
Lilas 2, 2710 Tavannes.
Tél. : domicile : (032) 91 20 83 ; école : (032) 91 20 33.
Secrétaire : Graf Mady, institutrice, Neusté,
2740 Moutier.
Caissier : Hugli Ferdinand, instituteur, rue des Prés,
2710 Tavannes (032) 91 14 87.
Assesseurs : Voirol Romain, instituteur, 2764 Courrendlin,
Froidevaux André, instituteur, 2714 Les Genevez (BE).

Section Bienne - La Neuveville

Président : Schwab André, instituteur, ch. Scholl 19,
2500 Bienne.
Vice-président : Laneve Michel, maître secondaire,
ch. du Creux 26, 2500 Bienne.
Secrétaire corr. : Wust Hélène, prof. au prog.,
rue du Stand 105, 2500 Bienne.
Secrétaire verb. : Guillaume Jean-Claude, instituteur,
route du Château 13, 2520 La Neuveville.
Caissier : Rothen Jean, instituteur,
rue du Midi, 2500 Bienne.

Section Courtelary

Président : Stähli Roland, instituteur, rue du Chalet 21,
2720 Tramelan.
Vice-président : Barraud Maurice, instituteur,
2616 Les Convers.
Secrétaire corr. : Mathey Jacky, instituteur,
Crêt Georges 24, 2720 Tramelan.
Secrétaire verb. : Crevoisier Rolande, institutrice,
2616 Renan.
Caissier : Jeandupeux Claude, maître secondaire,
2610 Saint-Imier.

Section Delémont

Président : Boegli Jean-Pierre, maître secondaire,
chemin des Finages 14, 2800 Delémont.
Vice-président : Duplain Charles, instituteur,
2863 Undervelier.
Secrétaire : Brahier Danièle, institutrice,
rue Louis-Vautrey 7, 2800 Delémont.
Caissier : Bourquard Laurent, instituteur, 2822 Courroux.

Section Franches-Montagnes

Président : Willemin Laurent, instituteur, 2336 Les Bois.
Vice-président : Simon Paul, maître secondaire,
2724 Les Breuleux.
Secrétaire corr. : Chapatte Simone, institutrice,
2336 Les Bois.
Secrétaire verb. : Varrin Georges, instituteur,
2877 Le Bémont.
Caissière : Mme Schaller Suzanne, institutrice,
2726 Saignelégier.

Section Moutier

Président : Voirol Romain, instituteur, Grand-Rue 41,
2764 Courrendlin.
Vice-président : Greppin Jean, maître secondaire,
Beau-Site 39, 2740 Moutier.
Secrétaire : Kaeslin Josiane, institutrice, La Verrerie,
2763 Choindex.
Caissier : Schaller René, instituteur, 2801 Mervelier.

Section Porrentruy

Président : Farine Jean-Jacques, instituteur, 2893 Cornol.

Secrétaire : Voisard Francis, maître secondaire,
2902 Fontenais.
Caissier : Voirol Jean-Marie, maître secondaire,
rue de la Gare 23, 2900 Porrentruy.

Un moyen d'alimenter la caisse de sa classe

D'année en année s'accroît le nombre des collègues qui organisent à diverses époques une vente des ouvrages édités par **Plaisir de lire**, œuvre d'utilité publique qui ne recherche aucun profit.

Comme nous n'avons pas de revendeurs, les classes qui vendent nos livres touchent la remise habituelle de 33 $\frac{1}{3}$ % et plusieurs d'entre elles se procurent ainsi des fonds pour leur course d'école ou pour l'achat de matériel.

En cette année où se célèbre le 20^e anniversaire de la mort de C.-F. Ramuz, nous signalons particulièrement les œuvres très demandées de notre grand écrivain : *Derborence*, *Farinet*, *Découverte du monde*, *Le règne de l'Esprit malin*, *Passage du poète* ; (une anthologie Ramuz paraîtra en juillet-août).

« Beaux dimanches », du Dr Bourget connaît la faveur populaire, car en ce temps de camping et de pique-nique, les familles sont heureuses de posséder ce guide aimable et sûr de l'observation de la nature.

Adressez-vous sans tarder à « Plaisir de lire », Clochetons 19, 1000 Lausanne. Tous ceux qui ont tenté l'expérience d'une vente l'ont renouvelée régulièrement et s'en félicitent.

A. C.

Exemplaires disponibles

Nos		Fr.
70	Ernest Zahn	Le Diffamateur 2.50
75	Alphonse Daudet	Lettres de Mon Moulin (Livre de poche) 2.20
77	Alphonse Daudet	Contes du Lundi (Livre de poche) 2.20
80	Paul Arène	La Chèvre d'Or 3.20
81	Frans G. Bengtsson	Orm le Rouge (roman Viking) 3.60
95.	C.-F. Ramuz	Derborence (2e édition) 4.50
96	A. Godin-Linz	Une Catastrophe 2.40
98	W.-A. Prestre	La Piste des Troupeaux 3.90
99	Edmond About	La Mère de la Marquise 2.85
100	C.-F. Ramuz	La Suisse romande (édition jubilaire comptant pour 2 volumes à l'abonnement) 6.90
101	René Burnand	Henriette de Marnens 3.—
102	Victor Hugo	Bug Jargal 3.90
103	C.-F. Ramuz	Découverte du Monde 3.90
104	Dario Nicodemi	Scampolo 3.90
105	Anna Eisenberg	Aube sur la Palestine 3.30
106	Ernst Löhdorff	Chasseur d'Orchidées 3.90
107	Olav Gullvaag	Nous deux 3.90
108	Yvette Prost	Mignon du Jolan (2e édition) 3.75
109	René Burnand	L'Héritier de la Terre 3.90
110	Jerome K. Jerome	Trois Hommes dans un Bateau 3.90
111	Noëlle Henry	Je ne suis pas une Héroïne 3.90
113	Guy de Pourtalès	Marins d'eau douce 3.90
114	Mark Twain	Journal d'Eve et Journal d'Adam 3.75
115	Ernest Christen	Pablo Casals 3.75
117	Philippe Monnier	Le livre de Blaise 3.90
118	Charlotte Brontë	Villette 3.90
119	Fred Andreas	L'Amour sait mentir... 3.90
120	C.-F. Landry	Davel, le Patriote sans Patrie 3.90
121	M. Zermatten	Connaissance de Ramuz 3.90
122	Alain-Fournier	Le Grand Meaulnes 3.90
125	C.-F. Ramuz	Le Règne de l'Esprit malin 3.90
126	Marie Louise Reymond	Cendrène 3.90
127	Dr Bourget	Beaux Dimanches 3.90

Hors série :

Ernest Christen	
A. Descœudres	
René Burnand	
St-Exupéry	
Alphonse Daudet	
Pierre Vallette	

Route ouverte	3.—
Héros de partout	3.—
Le plus beau jour	3.—
Mes 25 albums	3.90
Terre des Hommes (L. P.)	2.20
Tartarin sur les Alpes (L. P.)	2.20
Instantanés	3.90

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Pour un bulletin plus vivant

Un de nos collègues a fait dire au bulletinier qu'il trouvait la partie vaudoise de l'«Educateur» trop «critique».

Cette remarque m'a fait plaisir parce qu'elle tend à prouver que notre bulletin corporatif est lu. Reste à discuter du ton plus ou moins «critique» de notre journal.

Notre association a su démontrer son unité lorsqu'elle se trouvait confrontée à de graves problèmes mettant en jeu son existence même. Ceux qui ont participé aux deux dernières assemblées extraordinaires se souviennent non sans émotion de l'impression d'unanimité qui se dégageait en ces moments.

Dans notre métier il y a aussi des points de détail à résoudre, et à ce propos, il est naturel que nous ayons des divergences de vue. Si les quelque trois mille membres de notre corporation synchronisaient leurs mouvements, alignaient leurs idées, il faudrait pousser un cri d'alarme. Que serait devenue la personnalité du maître, un des éléments essentiels de notre profession ?

Le «Bulletin» a pris un ton «critique», j'en suis conscient et c'est de propos délibéré que je l'ai fait. Je souhaite que la partie vaudoise de l'«Educateur» soit extrêmement vivante, que les idées s'y échangent, voire même que les «critiques» suscitent des controverses.

A ce propos, nos inspecteurs sont membres de la SPV. Pourquoi ne prendraient-ils pas la plume de temps à autre ? Leur fonction leur permet d'avoir une vue d'ensemble de l'enseignement primaire vaudois. Ils ont certainement des informations inédites, des idées originales, des préoccupations personnelles à nous apporter.

Et vous, chers collègues faites-nous part des problèmes qui vous préoccupent ou des causes qui vous enthousiasment. Il serait fâcheux, en effet que, pour animer le «Bulletin», j'en vienne à procéder comme ce rédacteur d'une feuille locale qui, une semaine, publiait un article fracassant et, la semaine suivante, rédigeait sous un pseudonyme, une réponse non moins bourrée de dynamite !

ma.b

Pension est cherchée dans une famille pour **garçon suédois, 13 ans**, pour 2 mois de vacances. - Faire offres avec prix à M^{me} Maeder, Collège 1, 1815 Clarens.

SPV Section de Lausanne

Assemblée de printemps, le jeudi 1er juin, à 17 h., Rond-Point de Beaulieu.

Ordre du jour :

1. Statutaire.
2. Secourisme et Croix-Rouge Jeunesse.

Visite de chantiers

La section de Vevey organise pour le mercredi 7 juin une visite guidée de deux chantiers intéressants :

1. L'autoroute au-dessus de Chillon où s'édifie un pont de 2,2 km sur un terrain difficile.
2. La centrale électrique de Veytaux où seront turbinées les eaux de l'Hongrin. L'excavation souterraine mesure 137 m de long sur 25 à 30 m de haut et 31 m de large, à 115 m à l'intérieur de la montagne.

Rassemblement à 14 heures à La Veyre-sur-Vevey, au croisement de la route Vevey - St-Légier - tracé de l'autoroute. Nous formerons un convoi jusqu'à Chillon par la route de chantier.

S'inscrire avant le 3 juin auprès de P. Gonthier, 1822 Chernex, tél. (021) 61 63 03.

AVMG — Tournoi de volleyball 1967**Rappel**

Désormais traditionnel, ce tournoi aura lieu cette année le **samedi 10 juin** à 14 h. 15 précises au **Collège de l'Elysée**, à Lausanne.

Les inscriptions peuvent encore être adressées au soussigné jusqu'au **lundi 5 juin, dernier délai**.

A bientôt donc à l'Elysée et salutations cordiales.
Jean Rubin, Bois-Gentil 23, 1004 Lausanne.

Association cantonale vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille

Chères collègues,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale annuelle de notre association qui aura lieu le **samedi 3 juin 1967, à 14 h. 15** au Restaurant du Rond-Point de Beaulieu, à Lausanne, (trolleybus No 2 et 6).

Ordre du jour

(séance administrative)

1. Lecture du procès-verbal
2. Réception des nouveaux membres

3. Rapport de la présidente
 4. Rapport de la caissière et des vérificatrices
 5. Election de deux membres au comité
 6. Propositions individuelles.
- La partie récréative traditionnelle est remplacée par

Plan d'études : rapport et discussion

Un thé suivra, offert par l'association.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer et vous recommandons de nous adresser le plus tôt possible vos propositions concernant le programme et les candidates au comité. Nous vous remercions et vous saluons cordialement.

Le comité.

Coupon à détacher et à retourner avant le 25 mai 1967 à Mme J. Monachon, ch. du Cerisier 9, 1004 Lausanne.

Je prendrai part à l'assemblée oui ou non *

Je prendrai part au thé oui ou non *

Signature :

* Biffer ce qui ne convient pas.

Association vaudoise des maitresses ménagères

31.5.67 : Stamm des maitresses ménagères.

14.15.67 : Collège Saint-Roch, Lausanne. Sujet : L'éducation de la consommatrice.

Cours d'introduction aux techniques école moderne

De novembre 1967 à mars 1968, un cours d'initiation aux diverses techniques de la pédagogie Freinet sera à nouveau donné tous les quinze jours, le jeudi.

Les collègues intéressés sont priés de remplir la formule d'inscription et de la renvoyer au plus vite à Marcel Yersin, chemin du Levant 63, 1000 Lausanne. Délai d'inscription : 28 juin.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse et ☎ : _____

Genre de classe dirigée : _____

désire s'inscrire aux techniques Ecole moderne et recevra en temps utile tout complément d'information.

Signature :

Guilde de travail pédagogique Freinet, Lausanne

AVIS — La Guilde cherche un collègue retraité pour s'occuper de la diffusion de matériel scolaire. Salaire à convenir.
S'adresser à J. Ribolzi, 13, avenue Druey, Lausanne.

Leçon démonstration de gymnastique

L'AVMG organise **mercredi 7 juin, à 14 h. 15, dans les salles de gymnastique du collège de l'Elysée**, une

leçon propagande de gymnastique, avec une classe d'élèves de 10 ans. Complétée par quelques exposés, cette démonstration va essayer de montrer la conception actuelle de la gymnastique scolaire.

Nous relèverons aussi les difficultés qui entravent parfois l'application idéale du programme sportif scolaire.

Nous invitons à cette réunion toutes les personnes préoccupées par l'enseignement sportif à l'école : éducateurs, médecins, journalistes, présidents de commissions scolaires, etc.

P.-S. — Antérieurement, cette manifestation avait été annoncée pour le 3 juin. Prière de prendre note de ce changement de date.

— La démonstration se déroulant dans des salles de gymnastique, chacun est prié de se munir de pantoufles.

Le président AVMG : J. Lienhard.

Histoire 4^e

Le Centre d'information SPG a publié un travail très intéressant concernant l'histoire. Présentation claire et précise.

Sujets traités

1^{er} trimestre — famille, habitation } Prix : Fr. 7.—
2^e trimestre — chauffage, éclairage, }
alimentation, vêtements }
3^e trimestre — moyens de transport, écriture
Vient de paraître, prix Fr. 6.—.

Ces planches totalisent 102 textes et plus de 200 dessins qu'on peut facilement reproduire au tableau noir.

Commandes : au CCP 12-15155, Centre d'information SPG, en notant au dos du coupon vos désirs.
pp.

A propos d'une inauguration

C'est un sujet d'émerveillement que la visite du nouveau Centre professionnel du Nord vaudois à Yverdon.

Architecte et réalisateurs avaient à concilier des exigences en apparence contradictoires, telles que celles imposées à une école complémentaire professionnelle (cours pour apprentis) et celles d'un centre de formation professionnelle (Ecole des métiers); il fallait également permettre de conduire simultanément la formation théorique, les salles de cours devaient pouvoir être utilisées à des fins multiples. Les auteurs de cette réalisation ont réussi ce tour de force.

Lors de la visite que nous avons faite au centre, nous avons remarqué que des solutions originales avaient été trouvées, c'est ainsi que nous avons vu des tables à usages multiples : une manipulation simple et machines à écrire ou à coudre sont à portée de l'élève, une manœuvre inverse et la table est prête pour les cours théoriques.

Financièrement, Yverdon, avec l'aide de la Confédération, de l'Etat et des communes voisines, a fait un gros effort. Ce qui a cependant particulièrement retenu notre attention dans les propos tenus par M. Martin, syndic, au cours de la visite, c'est l'appel, lancé et entendu dans le secteur privé pour le financement de cette école. Il y a là un point qui doit aussi

nous intéresser, nous autres enseignants primaires. En effet, des critiques sont parfois émises par les milieux économiques sur les déficiences de l'enseignement public. Nous sommes à une époque où l'équipement des collèges est de plus en plus complexes et coûteux. Si les entreprises privées veulent que l'enseignement s'améliore dans certaines directions, que des options se créent, il nous semble judicieux et souhaitable qu'elles participent à l'effort commun. Il demeure entendu que quelle que soit l'aide apportée, l'école doit pouvoir choisir librement sa ligne de conduite.

ma. b.

Fiches de renseignements professionnels et corporatifs

Lors de la publication des premières de ces fiches, nous avons dit que nous ne continuerions cette publication que si nos collègues y manifestaient de l'intérêt et nous indiquaient quels sujets ils désireraient voir ainsi traités.

Une demande nous étant parvenue, voici les renseignements concernant le cas du décès d'un collègue actif.

Un grand merci à notre secrétaire central, sans qui la confection de ces documents serait difficilement concevable.

ma. b.

Prestations en cas de décès d'un collègue actif

Salaires. — Les survivants reçoivent une indemnité égale, pour le moins, au traitement d'un trimestre et, au plus, à celui d'une année. Dans des cas exceptionnels, le Conseil d'Etat peut dépasser ce maximum (art. 70 du statut).

Sont considérés comme *survivants*, la veuve et les enfants pour lesquels le défunt recevait des allocations familiales.

Pour fixer l'indemnité, il est tenu compte notamment de la situation de famille et des ressources des bénéficiaires.

Exemple : veuve sans enfants : 4 mois
veuve avec 2 ou 3 enfants : 6 mois

Si la fortune dépasse 30 000 francs ou si le revenu annuel est vraiment très important, il peut être opéré une déduction de 1 mois.

SPV, Fonds de secours

La caisse de secours peut accorder aux conjoints et aux enfants d'un membre décédé une allocation dont le montant est fixé de cas en cas.

Collectivité SPV/SVRSM

L'assurance conclue avec la Société vaudoise et romande de secours mutuels prévoit une indemnité au décès de 100 francs.

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents

Le contrat conclu par la SPV permet à nos membres de s'assurer à des conditions avantageuses auprès de cette société pour le cas de décès.

Prestations en cas de décès (suite)

CAISSE DE PENSIONS (LCP)

Rente de veuve d'un assuré

Lorsque l'assuré décède dans la première année d'assurance, sa veuve a droit au remboursement sans intérêt de ses versements et de ceux de l'Etat.

Après une affiliation d'un an au moins, la veuve reçoit une pension jusqu'à sa mort ou à un nouveau mariage. Cette pension varie entre le 25 % et le 35 % du traitement assuré.

Si le défunt s'était marié entre 50 et 60 ans avec une femme d'au moins 15 ans plus jeune que lui, la pension est réduite. Elle est aussi réduite de plus de moitié si l'assuré était âgé de plus de 60 ans lors de son mariage.

La veuve ne touche pas de pension si le mariage a été contracté alors que le défunt était déjà pensionné.

Veuf d'une assurée

Le veuf d'une assurée ou pensionnée n'a pas droit à une pension sauf en cas d'invalidité totale.

Veuve d'un déposant d'épargne

La veuve et les enfants mineurs ont droit au remboursement, avec intérêts, des versements du déposant et de ceux de l'Etat. Si la cause du décès est un accident ou une maladie professionnels, ou est sans relations avec la maladie qui a empêché l'affiliation comme assuré, la veuve et les enfants mineurs ont droit à une pension.

Prestations en cas de décès (suite et fin)

Caisse de pensions, pension d'orphelin

Chaque enfant légitime d'un assuré ou pensionné touche, jusqu'à l'âge de 20 ans révolus, une pension de 10 % du traitement assuré. La somme des pensions de veuve et d'orphelin ne peut dépasser 60 % du traitement assuré.

Il n'est pas dû de pension d'orphelin à l'enfant issu du mariage contracté par un pensionné âgé de plus de 55 ans.

Les enfants adoptifs sont assimilés aux enfants légitimes, à moins que l'adoption n'ait eu lieu dans les 3 ans précédant le passage de l'assuré à la retraite.

Fonds de prévoyance

Dans des cas dignes d'intérêt, le Fonds de prévoyance de la Caisse des pensions peut venir en aide aux veuves et orphelins des assurés, pensionnés, et déposants. Des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à d'autres parents. Le conseil d'administration de la caisse statue de cas en cas.

Rentes AVS

Si le défunt a cotisé auprès de l'AVS depuis 1948, la rente de veuve varie entre 110 et 236 francs, la rente d'orphelin entre 55 et 118 francs.

† Germaine Haldimann-Gatabin

Mercredi 11 mai, le temple d'Onnens était bien trop exigü pour contenir la foule venue rendre un dernier hommage à l'ancienne institutrice du village. La petite église abritait pour la dernière fois celle qui, depuis 1916, année de sa nomination, répondit fidèlement, dimanche après dimanche, à l'appel de ses cloches. Fidèle en cela comme en toute chose. Fidèle à sa vocation, à ses parents proches et lointains, à ses anciens élèves, à ses nombreuses relations. Durant toute sa carrière, pendant que sa santé le lui permit, elle ne laissa passer un seul jour sans envoyer un message d'encouragement, adresser un conseil discret ou écrire une lettre de consolation. Aucun anniversaire de ses proches, de ses amis, des membres de la famille de son collègue, n'était oublié. Avec de telles qualités de cœur, jointes à un enthousiasme sans cesse renouvelé et à une énergie tenace, elle ne pouvait que conduire sa classe avec une maîtrise remarquable. Elle sut faire partager à ses trente volées son admiration pour la nature. Les élèves qu'elle envoyait à son jeune collègue (que j'eus le privilège d'être) apportaient plus qu'ils ne recevaient lors des sorties consacrées à l'étude de la botanique ou de l'ornithologie. Mais elle savait insuffler à ses élèves quelque chose de plus profond que des connaissances intellectuelles et scientifiques ; comme son entourage, ils bénéficiaient largement de son rayonnement moral. Tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître avant que son dévouement sans bornes n'ait raison de sa santé, lui gardent une reconnaissance infinie pour tout ce qu'elle leur a donné.

A son époux, à son fils et à sa fille, notre ancienne collègue, à ses petits-enfants, vont toute notre affectueuse sympathie.

R. Dyens.

Tournage d'un film aux camps de « Vacances des Jeunes »

Le comité de « Vacances des Jeunes » a décidé de tourner un film sur les camps du Lieu (garçons) et d'Arzier (jeunes filles) afin de disposer d'un utile moyen de propagande au moment où il doit trouver d'importantes sommes pour bâtir, au Lieu, et pour agrandir la maison d'Arzier.

« Vacances des Jeunes » s'est déjà assuré la collaboration d'un cinéaste qui travaillera bénévolement, par intérêt pour l'activité éducative et sociale accomplie dans les camps.

Il faudra encore trouver à financer ce film par les appels auprès de diverses personnes ou institutions, le comité s'en préoccupe.

Le film sera tourné en été 1968. Dès cette année, il doit être préparé par une commission, sous la direction de notre cinéaste.

« Vacances des Jeunes » adresse un appel à des jeunes collègues intéressés par le cinéma, qui accepteraient de faire partie de cette commission. Ces collaborateurs compétents et bénévoles seront accueillis avec plaisir.

Veuillez annoncer votre collaboration en écrivant à notre collègue, Monsieur Jean Schmutz, 45, route de Saint-Cergue, 1260 Nyon.

Pour le comité de
« Vacances des Jeunes » :
M. Barbey.

CINÉMA

Projecteurs neufs, utilisés quelques heures, vendus avec une année de garantie : SIEMENS (Fr. 3000.—), Micron XXV (Fr. 1700.—). Occasions uniques. S'adresser au bureau du journal ou tél. (032) 2 84 67.

genève

L'école primaire genevoise en danger

C'est sous cette rubrique d'actualité que passeront nos papiers de la quinzaine.

A la suite de notre conférence de presse du 10 courant, au cours de laquelle les journalistes présents avaient pu s'informer à la source même du conflit, nous avons été satisfaits, d'une manière générale, de leurs propos parus dans la presse, le lendemain déjà.

Première riposte

Dans « La Suisse » et « La Tribune de Genève », M. A. Chavanne, agacé par notre opposition à ses projets de stabilisation, justifiait son point de vue par des arguments étayés sur des faits malheureusement contestables. Ce qui nous obligea d'adresser sur-le-champ, le 12 mai, à M. le Président du DIP, la lettre ouverte suivante :

« Monsieur le Conseiller d'Etat,

» Deux quotidiens de la place, par souci d'objectivité, ont publié vos déclarations en regard du compte rendu de la conférence de presse organisée par la SPG le mercredi 10 mai.

Ce même souci d'objectivité nous pousse aujourd'hui à vous écrire pour répondre aux arguments que vous avez fait valoir.

» Vous avez déclaré :

» 1. *Le rythme d'engagement « est environ de 70 nouveaux suppléants par an ».*

» Vous ne tenez pas compte, dans ce chiffre, de la mobilité de ce personnel (environ 40 départs par an). *C'est donc en réalité 30 nouveaux postes et non 70 qui ont été confiés à des suppléants chaque année.* Il faut également signaler que le plus grand nombre de ces départs ne sont pas dus à l'insécurité de l'emploi, mais à bien d'autres raisons : désir de poursuivre des études universitaires, mariages, maternités, etc.

» 2. *« Certains voient leur maîtresse changer deux ou trois fois par an, si ce n'est davantage. »*

» Les nombreux et regrettables changements de titulaires en cours d'année n'ont rien à voir avec les problèmes de la stabilisation. Les absences sont aussi fréquentes chez les maîtres brevetés que chez les suppléants.

» 3. *« Sont-ils moins rétribués que les institutrices et instituteurs diplômés ? »*

« — Evidemment, d'environ 20 pour cent... »

» Sans entrer dans des discussions de traitement, nous contestons votre affirmation, car d'après nos calculs, nous n'atteignons jamais le 20 pour cent d'écart. La marge moyenne la plus grande est de 16,5 pour cent. Nous tenons cependant à comparer l'écart de traitement d'une maîtresse enfantine brevetée avec celui

d'un maître stabilisé primaire. Il est de 0,3 pour cent, soit... *six francs par mois*, en fin de carrière.

» 4. « *Quelles sont les exigences pour devenir suppléant titularisé ?* »

» 1. Posséder le brevet d'enseignant d'une école normale suisse... et avoir enseigné durant trois ans à Genève. »

» Nous nous étonnons de cette affirmation, puisque nous savons que plusieurs personnes choisies pour cette prochaine stabilisation accomplissent actuellement leur deuxième année d'enseignement à Genève.

» 5. « *Pour être mis au bénéfice de la stabilisation, nos suppléants doivent réussir des cours complémentaires obligatoires de formation.* »

» Les suppléants doivent suivre et non réussir des cours complémentaires. Il n'y a donc aucun examen de sélection.

» 6. « *La décision attaquée... fut acceptée par les instituteurs primaires...* »

» Nous nous référons sur ce point au procès-verbal de la séance des délégations du 9 mai 1963, page 2, établi par la direction de l'Enseignement primaire, et dans lequel nous pouvons lire : « Le président de l'Union des instituteurs rappelle l'opposition des associations au principe d'une telle titularisation ! »

» Nous relevons également, dans l'« Educateur » No 12 de 1965, page 218 : « ... cette mesure est de nature à dévaloriser la profession. A plusieurs reprises, la promesse formelle nous a été faite que cette titularisation resterait un événement exceptionnel. Nous veillerons à ce que cette promesse soit tenue. »

» Confiants en cette promesse, les instituteurs ont bien voulu accepter de donner des cours aux suppléants qui furent stabilisés par la suite.

» 7. « *N'est-ce pas depuis mon accession au Conseil d'Etat que l'examen d'admission aux études pédagogiques a été supprimé ?* »

» Nous pensons qu'il aurait été équitable de préciser que depuis de nombreuses années déjà, les associations professionnelles avaient réclamé en vain la suppression de ce concours.

» 8. « *... dans tous les cantons comparables au nôtre, on a organisé des cours accélérés dits de « seconde voie » pour lesquels les candidats n'avaient pas besoin d'une maturité.* »

» Nous ne citerons que la malheureuse et unique expérience du canton de Vaud (juin 1961) : 243 inscriptions - 75 pour cent d'échecs ! Dans ce canton, comme dans tous les autres cantons romands, l'autorité scolaire aurait difficilement pu exiger une maturité, puisque la plupart des instituteurs du cadre ne possèdent pas ce titre.

» 9. « *Il est assez piquant que cette association (la SPG, note de la réd.) en arrive pratiquement à méconnaître la valeur du brevet décerné par les écoles normales de notre pays !* »

» Nous n'avons jamais méconnu la valeur du brevet décerné par les écoles normales de notre pays. Notre prise de position est conforme aux décisions votées par l'ensemble des enseignants romands lors du Congrès de Montreux (juin 1966). Le président de la Société pédagogique romande, dans sa lettre au Grand Conseil (mai 1967) contredit vos allégations par la déclaration suivante : « *Il serait éminemment regrettable qu'en adoptant, même provisoirement, des mesures rétrogrades, Genève renonce à sa position privilégiée qui en fait presque un modèle de l'Ecole romande que nous appelons de tous nos vœux...* »

» Nous nous permettons par conséquent d'appuyer

vigoureusement le cri d'alarme lancé par nos collègues genevois, et vous prions instamment de rejeter cette procédure d'exception. »

» 10. « *J'affirme l'absolue nécessité des classes de 4 ans sur le plan social de la vie moderne.* »

» Nous tenons à rappeler que notre association a demandé depuis 1960, sans arriver à se faire entendre, l'ouverture par l'Etat de véritables jardins d'enfants, car actuellement il n'en existe aucun.

» Par ailleurs, nous prenons bonne note que vous ne jugez pas opportun d'ouvrir l'accès de l'enseignement primaire aux jeunes filles titulaires du diplôme de culture générale de l'Ecole supérieure des jeunes filles ou du diplôme de l'Ecole de commerce.

» Pour conclure, nous sommes loyalement convaincus qu'il n'existe qu'une seule voie d'accès à notre profession : celle des Etudes pédagogiques. Toute autre porte d'entrée est pour nous une seconde voie. Nous ne l'accepterons jamais. En agissant ainsi, nous sommes persuadés d'œuvrer pour le bien de toute la population et l'avenir de notre jeunesse !

» Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de notre très haute considération.

» Une des vice-présidentes :

» Mme M. Ostermann

» Le président :

» M. J.-J. Maspéro. »

Copie pour information à :

MM. les Conseillers d'Etat ;

Mmes, Mlles et MM. les Députés du Grand Conseil ;

MM. les maires des communes genevoises ;

MM. les rédacteurs en chefs des quotidiens genevois.

Seconde riposte.

La SPG ayant affiché, dès le 12 courant, sur les murs de la ville, notre cri d'alarme, cela n'a pas eu l'heur de plaire à certaines âmes bien pensantes. Dans « La Suisse », Heurtebise s'est sans doute fait leur porte-parole en prenant à partie notre courageux président Maspéro, comme s'il était seul parti en guerre. Avant une remise en place officielle par le CC, des collègues avaient déjà protesté individuellement auprès de la rédaction de « La Suisse ». Un autre m'a envoyé le texte suivant :

Tribune libre :

» Dans « La Suisse » du 13 mai, sous la rubrique « Au jour le jour », Heurtebise a écrit un article ; je dis « écrit » et non « commis ».

» Bien entendu, ce monsieur n'a pas étudié le problème dont il parle, ne connaît rien à la question, mais à l'outrecuidance d'en juger souverainement. Il me semble donc parfaitement inutile de répondre à ses inepties. Je veux cependant relever quelques traits révélateurs de la mentalité du personnage.

» Tout d'abord, les grévistes sont pour lui des fauteurs de trouble ; intéressant, n'est-ce pas ? Mais ce n'est pas tout : les syndicalistes sont des gens aveugles, des modernistes coupables et des révolutionnaires qui ne font pas partie des « bons esprits ». Voilà donc l'extrémiste de droite qui montre le bout de l'oreille. C'est ensuite le démagogue qui attire discrètement l'attention sur ses bonnes œuvres.

» Heurtebise trouve excellent et indispensable que l'on défende les intérêts d'une profession ; gageons que si la profession de journaliste était mieux défendue, il n'aurait probablement jamais pu écrire une seule ligne dans une quelconque feuille de chou.

» Il condamne également les méthodes de la pédagogie moderne, s'imaginant certainement que celles qui

ont présidé à son éducation étaient meilleures. Domage que le fait de retomber en enfance ne donne pas la possibilité de retourner à l'école, il pourrait ainsi en parler en connaissance de cause.

» *Claquevent* alias Claude Goy. »

Echo de Vernier

Parmi ses meilleurs acteurs, cette société littéraire et musicale réputée compte plusieurs collègues. Chaque fois que l'« Echo » donne un spectacle, c'est un régal artistique. Après le succès de la *Servante d'Evolène*, jouée vingt-deux fois devant plus de 6000 spectateurs enthousiasmés, l'« Echo » se prépare à être applaudi dans *Un chapeau de paille d'Italie*, le chef-d'œuvre comique de Labiche, mis en scène par René Habib.

Pour en savoir plus long, accourez tous, chers collègues, à la Salle communale de Vernier, les 27 et 21 mai, 2, 3, 7, 9 et 10 juin.

Location : Grand-Passage et kiosque de Vernier. Fr. 8.—, 5.—, 3.—.

E. F.

Centre d'information

A l'occasion du 1er juin, comme de coutume, vous est offerte pour vos élèves une planche à colorier de J.-Ch. Cornioley : « Réception à l'arrivée », au prix de 2 fr. 50 par classe.

Veuillez, s.v.p., grouper vos commandes par école et les passer au moyen du CCP 12 - 151 55 Centre d'information SPG, en notant au dos du coupon le nombre de séries que vous désirez.

E. F.

neuchâtel

Rapport présenté à l'assemblée générale de la SPN du 18 mars 1967 à Dombresson, sur

LA PARTICIPATION OFFICIELLE DU CORPS ENSEIGNANT AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

Introduction

Le rapport présenté ici s'inscrit dans une vaste entreprise et dans un grand effort : nous voulons parler au fond du problème de la revalorisation morale de notre profession.

Le 31e Congrès pédagogique romand de Montreux a fort justement affirmé, en adoptant les thèses développées dans le rapport que nous connaissons, l'importance qu'il faut attribuer à cette revalorisation sans laquelle notre profession serait déchue de toute dignité et ne présenterait, même pourvue des avantages matériels les plus substantiels, aucun attrait.

Nous ne voulons donc aujourd'hui que prendre au sérieux ce qui a été mûrement réfléchi, affirmé et approuvé par les auteurs du rapport sur la pénurie du corps enseignant et par nos collègues romands. Il est temps de passer aux réalisations pratiques et de prendre les dispositions qui s'imposent pour appliquer une politique bien définie.

Nous entendons, pour commencer, affronter ce problème capital de la représentation officielle du corps enseignant dans les commissions scolaires. Brièvement, nous en examinerons le principe et le caractère, nous en définirons les modalités, enfin nous conclurons.

Principe et caractère

La revendication que nous formulons a reçu toute sa justification au Congrès pédagogique de Montreux : elle peut, à juste titre, être considérée indiscutablement comme légitime et normale.

Il est entendu que les pédagogues qui seraient appelés à siéger dans les commissions scolaires, en seraient membres de plein droit. Ils n'y figureront pas comme experts que le pouvoir politique consultera selon son bon plaisir, mais comme des commissaires à part entière, autorisés même à participer aux nominations d'instituteurs ou de directeurs.

Cependant, leur présence ne doit pas transformer les autorités scolaires en officines technocratiques. La

participation d'instituteurs et d'institutrices aux responsabilités des affaires scolaires attestera simplement qu'en notre temps les ouvriers et les fonctionnaires sont des êtres majeurs et responsables. Ils ne peuvent plus jouer le rôle de simples exécutants, mais celui de partenaires et d'interlocuteurs des autorités. Dans l'intérêt de l'entreprise elle-même, ils doivent être intéressés à la gestion.

Ces vérités s'imposent dans la société moderne. Il importe qu'elles soient reconnues d'abord dans le domaine scolaire en particulier où l'enseignement des pédagogues dépend étroitement de l'administration de l'école. Il importe que la cogestion de l'entreprise soit pratiquée en toute priorité dans nos collèges, car c'est bien là que ce qui se passe dans la maison dépend de la façon dont cette maison est gérée et des conditions dans lesquelles le travail du pédagogue doit être accompli.

Modalités de réalisation pratique

Dans cette perspective, il nous paraît assez facile de déterminer les modalités selon lesquelles le problème que nous posons pourrait être résolu.

Nous considérons d'abord l'importance numérique de la représentation du corps enseignant dans les commissions scolaires.

Le rapport du Congrès de Montreux limite à 30 % le nombre des membres du corps enseignant dans les commissions scolaires. Cette proportion rassurera sans doute ceux qui craignent le règne d'une certaine technocratie dans les affaires scolaires. Mais elle permet à cette minorité que les pédagogues doivent se résigner à demeurer au sein des autorités, de constituer néanmoins une minorité assez forte pour exercer une influence certaine. Elle pèsera en tout cas du poids d'une présence dont on ne relèvera jamais assez l'importance.

Nous retenons donc cette proportion, nous bornant, afin de simplifier les calculs, à l'élever quelque peu au niveau de la fraction simple de un tiers. Cette dernière fraction pourra d'ailleurs ne pas être atteinte dans certaines localités où le corps enseignant manquerait de candidats.

La deuxième modalité de réalisation pratique concerne la qualité des membres de la représentation du corps enseignant.

Il n'est pas inutile, quoi qu'on en pense, de préciser que seuls des pédagogues en fonction dans la localité sont, à nos yeux, habilités à défendre les intérêts et à affirmer les exigences de l'activité scolaire dans un certain lieu.

De plus, nous estimons que les membres du corps enseignant appelés à faire partie d'une commission officielle sont responsables devant leurs collègues et leur doivent des comptes. Nous le disons avec force et netteté. Le corps enseignant a besoin de délégués responsables devant lui, liés à leurs confrères, et tenus de répondre d'un mandat devant une organisation bien structurée. Ces représentants feront donc obligatoirement partie des associations professionnelles pédagogiques.

Nous sommes persuadés en outre que cette affiliation à une organisation professionnelle forte et indépendante rend le très précieux service à ceux qui sont chargés de collaborer avec les autorités, de remplir leur mission avec courage et loyauté.

Ces choses capitales étant dites, il suffira de prévoir, pour rendre justice à chacun, une désignation des délégués proportionnellement aux effectifs des diverses associations professionnelles dans la commune.

Nous définissons enfin une troisième modalité de réalisation de notre projet en précisant **la procédure d'élection des délégués du corps enseignant dans les commissions scolaires.**

Il faut se laisser guider ici par la nécessité d'assurer quelque audience à nos collègues qui siégeront dans les commissions scolaires, et de les revêtir d'une certaine autorité. Cette audience et cette autorité, nous ne souhaitons pas qu'ils s'essouffent à les susciter de leurs relations ou de leur prestige personnels. Nous entendons plutôt que de semblables pouvoirs soient attachés à la personne du délégué, de celui qui représente une organisation.

Ces considérations, ajoutées à celles que nous avons exprimées plus haut, nous commandent, en plein accord d'ailleurs avec le rapport du Congrès de Montreux, de remettre la désignation de nos mandataires à nos associations professionnelles.

Nous jugeons au surplus indispensable d'engager entièrement la responsabilité de ces associations en proposant l'intervention des organes directeurs des sociétés pédagogiques dans la nomination de nos délégués. Il est, en effet, nécessaire que les pédagogues, ces fonctionnaires avec lesquels les autorités devront discuter, et dont elles seront contraintes d'accepter les avis, les votes et les voix lors de nominations importantes, soient désignés par les interlocuteurs valables que le Département de l'instruction publique lui-même reconnaît.

Aussi préconisons-nous que nos candidats soient proposés par les corps enseignants locaux et présentés aux comités directeurs de nos associations professionnelles. Une sorte d'investiture serait donnée. Elle conférerait à nos représentants l'autorité d'être, parmi leurs collègues des commissions scolaires, les mandataires d'une vaste organisation. Elle permettrait en outre à nos associations professionnelles de se sentir responsables de leurs délégués et, par eux, de mener à bien certaines actions concertées.

Dans ces conditions, nos sociétés pédagogiques étant devenues partenaires des autorités dans la gestion de l'école et des sièges étant réservés à nos candidats pour l'accomplissement d'une entreprise commune, il nous paraît possible d'envisager que nos délégués dans les commissions scolaires voient leur nomination, non

pas soumise à l'autorité législative, mais simplement entérinée par elle.

Conclusion

Il appartiendra aux juristes de procéder aux modifications légales et réglementaires qu'entraînent les principes et les modalités examinées dans ce rapport.

Notre projet bouleversera des usages et des habitudes, nous le savons. Sollicité d'aborder cette brûlante question par le plan de travail qu'il s'est fixé et par une proposition de la section de La Chaux-de-Fonds, le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise se rend compte que des coutumes et des traditions seront toujours bousculées par la courageuse réalisation pratique d'une politique définie. Mais nous n'avons pas à nous soucier aujourd'hui des difficultés auxquelles notre projet pourrait se heurter, ni de ses chances d'aboutir.

Nous ne songeons qu'à savoir si, oui ou non, les membres du corps enseignant sont responsables d'une affaire qui est d'abord la leur, si, oui ou non, ils ont ce droit de participer à la gestion de l'école.

Notre rapport nous amène sans doute à penser à la longueur du chemin qu'il faudra peut-être parcourir avant que ne puisse être satisfaite une revendication aussi légitime. Mais il révèle clairement le rôle capital que vont jouer dans une telle entreprise nos associations professionnelles. Si un jour, en effet, des instituteurs et des institutrices participent aux travaux des commissions scolaires, nos sociétés pédagogiques seront là pour interdire à leurs représentants de s'y livrer à des actions personnelles dangereuses pour tous ; elles seront présentes encore pour leur donner, quand ils devront défendre notre profession et les intérêts de l'enseignement, toute l'autorité et tout l'appui nécessaires.

Les projets les plus exaltants pour l'avenir de l'activité pédagogique peuvent être élaborés dans la mesure où il existe une solidarité professionnelle, où cette solidarité se manifeste dans une organisation consciente de ses responsabilités. Une telle constatation nous persuade que, quoi qu'il arrive, notre rapport ne sera pas vain.

Buttes, le 18 mars 1967.

Le rapporteur : *Gérald Bouquet.*

La Chaux-de-Fonds et Peseux, le 7 avril 1967.

Au nom du comité central de la SPN :

Le président : *Marcel Jaquet.*

Le secrétaire : *Gilbert Philippin.*

Bienvenue

à Mmes Lucienne Louvet, Marthe Allenbach, institutrices à La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à Mme Florence Quartier, institutrice à Neuchâtel, qui viennent de demander leur admission dans la société. *G.B.*

Cours préprofessionnels

L'entrevue que la SPN a demandée au Département de l'instruction publique au sujet de l'organisation des cours de perfectionnement pour les maîtres de pré-professionnelle aura lieu vendredi 26 mai.

Y prendront part : pour le DIP, M. Clottu, chef du DIP, et M. Hügli, chef de service au même Département ; pour la SPN : les collègues M. Jaquet, président cantonal, G. Philippin, R. Duckert, C. Zweacker et André Rochat. *G.B.*

jura bernois

Tout communiqué intéressant le Jura doit être envoyé à **André Froidevaux, instituteur, 2714 Les Geneveys, tél. (032) 91 92 35 jusqu'au jeudi de la semaine précédant la publication du numéro de l'« Educateur » réservé à la partie corporative (tous les 15 jours).**

Comité SPJ

Le comité de la SPJ s'est réuni à Tavannes le 26 avril, sous la présidence de M. Marcel Farron. Il a liquidé la correspondance et traité les diverses affaires pendantes. Une réponse de la direction de l'instruction publique, d'après les rapports fournis par les inspecteurs, a révélé que l'école jurassienne avait encore recours au service de 25 enseignants non diplômés. Parmi ceux-ci, une dizaine sont ou seront des bénéficiaires de l'article 4 qui permet l'obtention du brevet primaire sans avoir passé par une Ecole normale.

La SIB informe la SPJ qu'elle attend toujours une réponse de l'Office d'orientation professionnelle du Jura-Sud, à Tavannes, à propos de sa mise au concours primitive excluant les instituteurs primaires bernois et jurassiens du poste de collaborateur de l'office et de maître d'orientation professionnelle. Il est bon de relever à ce propos qu'aucune nomination n'est intervenue et que les postulants-instituteurs ont été écartés... leur formation ne satisfaisant pas aux exigences que comportait le poste de collaborateur de l'office. On peut se demander dès lors pourquoi la commission de surveillance et le directeur de l'OP avaient prévu d'admettre d'éventuels candidats-instituteurs, si d'emblée leurs capacités s'avéraient insuffisantes ?

Le thème du prochain Congrès SPJ ne cesse de préoccuper le comité. Des contacts ont été pris avec diverses corporations, afin qu'elles présentent elles-mêmes les qualités qu'elles sont en droit d'attendre de l'Ecole. C'est ainsi que les rapporteurs de l'agriculture, de l'industrie mécanique et de l'artisanat sont déjà annoncés. Des démarches seront entreprises incessamment avec le commerce, la banque, l'horlogerie, l'hôtellerie et l'administration. Les sections SIB seront sollicitées pour qu'elles désignent trois collaborateurs qui auront pour tâche de seconder les rapporteurs annoncés. La tâche de chacun sera alors définie lors d'une séance d'information commune.

40 ans d'enseignement

Nous félicitons M. René Riard, instituteur au Fuet, qui a célébré le 28 avril ses 40 ans d'enseignement tout entiers passés dans le même village. Nous nous associons aux paroles de gratitude et aux vœux qui lui ont été apportés par les autorités scolaires et communales, par ses collègues directs, notamment par MM. W. Giger, président de la commission d'école, Georges Joset, inspecteur d'arrondissement, Arthur Juillerat, maire de la commune de Saicourt, Alfred Amstutz, instituteur à Montbautier, R. Sautebin, ancien maire, et F. Sautebin, conseiller communal chargé des écoles. De tout ce qui a été dit, nous retiendrons en particulier les paroles de l'inspecteur, lequel, en dehors des réelles et vivantes qualités pédagogiques de M. Riard, n'a pas manqué de souligner le complet dévouement du jubilaire, fait de plus en plus rare de nos jours chez

de nombreux jeunes collègues. En effet, M. Riard, à côté de sa classe, a dirigé durant près de 25 ans le chœur d'hommes, a été secrétaire communal pendant une vingtaine d'années, conseiller communal pendant huit ans, maître à l'Ecole professionnelle de Tavannes.

Nous souhaitons de belles années d'enseignement à M. Riard, avant une retraite bien méritée. A.F.

Société des instituteurs bernois

Assemblée synodale : **jeudi 8 juin 1967, à 9 h. 15, à l'Hôtel du Chasseral.** Nous vous invitons cordialement à y participer nombreux.

PROGRAMME :

1. Assemblée, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel — 2. Procès-verbal — 3. Correspondance — 4. Rapport du président — 5. Rapport du caissier — 6. Mutations — 7. Nominations statutaires — 8. Communications de M. Rychner, secrétaire central, et de MM. les inspecteurs — 9. Divers et imprévus.
2. **Causerie** de M. Albert Berberat, inspecteur.
3. **Dîner** à l'Hôtel de Chasseral (prix 8 francs service compris).

La séance administrative sera immédiatement suivie de l'

assemblée de district de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois, pour la nomination du secrétaire de l'assemblée de district (poste vacant).

Le comité.

Association jurassienne des maîtres de gymnastique

Le comité de l'AJMG a tenu sa deuxième séance de l'année à l'Hôtel de la Gare à Moutier, le 1er mai dernier.

Le président Jean Petignat rappela d'abord l'activité d'André Paroz dans le cadre de notre association. Une minute de silence fut observée pour honorer la mémoire de ce regretté collègue trop tôt disparu.

Puis la discussion porta plus particulièrement sur le programme d'activité élaboré pour l'année en cours par notre chef technique J.-L. Joliat. Celui-ci donna quelques renseignements concernant l'organisation du cours de natation prévu en mai ou juin. Il fit part de ses démarches pour obtenir la réservation de deux couloirs et d'un plongeur pendant quelques heures à la piscine couverte de Bienne. Il n'a, jusqu'à ce jour, obtenu aucune réponse. Mais que ceux qui s'intéressent à ce cours s'inscrivent sans tarder auprès de notre président ou de notre chef technique. Des précisions seront données dès que possible dans nos journaux corporatifs.

Quant au tournoi de volleyball du 17 juin au Noirmont, il concorde malheureusement avec la Fête fédérale de gymnastique féminine à Berne. De plus, la plupart de nos groupements régionaux ont cessé leur entraînement. La saison n'est donc pas propice. Fallait-il alors le déplacer et le disputer, comme le veut la tradition, après notre assemblée générale de novembre ? Mais celle-ci est prévue à Moutier où les installations disponibles sont insuffisantes. Finalement, date et lieu furent maintenus pour la raison suivante. Comme il n'y aura pas cette année de journées cantonales ou fédérales, le Comité cantonal a cependant étudié la pos-

sibilité d'offrir aux associations une occasion de disputer des jeux. Groupées par régions, les sections peuvent organiser un tournoi interne de façon absolument libre. Il importe uniquement de désigner le vainqueur du groupe jusqu'à fin octobre. En novembre, la finale aura lieu à Berne, un samedi après-midi. L'équipe qui l'emportera au Noirmont défendra donc à cette occasion les couleurs de notre association pour l'attribution du challenge cantonal. Membres et non membres de l'AJMG qui désirent participer aux joutes du 17 juin dans les Franches-Montagnes, ont la possibilité de s'inscrire par équipe ou individuellement, toujours aux mêmes adresses. Des communiqués paraîtront aussi en temps utile.

Trois de nos collègues : Jean Rérat (comme instructeur), E. Moeschler et H. Berberat ont participé au cours central de ski de la SSMG à Verbier. Malgré les efforts de notre comité, il n'a pas été possible d'obtenir une augmentation du nombre des participants jurassiens actuellement limité à deux. Cependant les inscriptions supplémentaires seront prises en considération par la commission technique de la SSMG dans la mesure où il restera des places disponibles.

Les 28 et 29 janvier, aux Savagnières, le cours de ski de notre association connut un beau succès. Une vingtaine de nos membres s'y retrouvèrent sous la direction de nos collègues Moeschler, Berberat et Steiner. Une belle atmosphère de travail et de franche camaraderie régna sur les pistes. Le soir, chacun fit preuve d'un art consommé du coup de fourchette, en dégustant une excellente fondue, dans une ambiance vraiment sympathique.

Les responsables de l'organisation du championnat scolaire de septembre n'assistaient pas à notre séance et nous ne pouvons donner aucun renseignement à ce sujet pour l'instant.

Certains collègues seront désignés pour suivre les divers cours centraux 1967 organisés par la SSMG : cours d'introduction au nouveau manuel fédéral de gymnastique pour jeunes filles, cours de perfectionnement, cours de natation et de volleyball, etc...

Le comité se retrouvera à Moutier le 11 septembre prochain pour préparer notre assemblée générale de novembre, au cours de laquelle sera projetée la version officielle du film de la Gymnaestrada de Vienne. A cette occasion, notre collègue Henri Girod, que nous félicitons vivement et sincèrement pour sa récente nomination au poste d'inspecteur de gymnastique du Jura, fera un exposé sur le même sujet, puisqu'il participera lui-même à cette grandiose manifestation.

R. Montavon, Bellelay.

Echo des votations du 9 avril

Remerciements et gratitude

L'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy, remercie chaleureusement le corps électoral du canton de Berne qui, le 9 avril passé, a accepté à une belle majorité l'arrêté la concernant. Elle estime de son devoir d'exprimer plus particulièrement sa profonde reconnaissance aux personnes, autorités, groupements, instituteurs, etc., qui ont contribué à assurer un succès aussi encourageant soit par leur action directe, soit en adoptant une attitude publique favorable au projet.

Elle remercie tout spécialement le comité de la SIB, celui de la SPJ ainsi que les sections et les collègues pour leur appui particulièrement efficace.

Elle voit dans ce magnifique résultat une belle marque de confiance ; confiance qu'elle saura mériter, comme par le passé, en demeurant fidèle aux traditions et aux valeurs spirituelles du pays, tout en s'adaptant aux exigences éducatives et pédagogiques des temps actuels.

Au nom de toute l'Ecole normale, merci !

(Sign.) Ed. Guéniat, dir.

restaurant
self-service
la Rochelle

Grands Magasins
EPIS D'OR
rue du Rhône/
pl. Fusterie
(Ascenseurs
directs) 6e étage
— pl. Fusterie

LE SPORT... FORME LA JEUNESSE

Adressez-vous
au
spécialiste



Visitez la grande exposition

de livres de pédagogie - éducation -
psychologie - philosophie

Nouveautés parues en 1966-1967

50 éditions

de langues française et allemande

Ouverte du 26 au 30 mai 1967
dans les locaux de la

LIBRAIRIE ST-ALBERT-LE-GRAND

Fribourg, rue du Temple 1

NOUVEAU !

Diapositives d'enseignement

Nous avons complété notre choix de diapositives d'enseignement par de nouvelles collections de toute première qualité provenant de

la Société d'Editions photographiques et techniques de Paris
l'UNESCO, à Paris
la Maison de la Diapositive SECAS, à Paris
l'Encyclopédie visuelle, Armand, Colin, Véronèse, à Paris
la Maison de la Bonne Presse, à Paris
les Editions du Berger, à Paris
FIBO-COLOR, à Zeist, en Hollande
les Editions Niedstat, en Hollande

Toutes ces maisons, dont nous avons la représentation générale pour la Suisse, offrent des collections nouvelles de toute première valeur pédagogique sur les sujets suivants :

Géographie — Histoire — Sciences — Technologie — Art — Religion — Récréatif

Demandez-nous, sans frais pour vous, les catalogues détaillés de chacune de ces maisons. Nous sommes certains que vous y trouverez ce qui vous intéresse.

Centrale Audio-Visuelle Films-Fixes S.A. Fribourg

Rue de Romont 20

Tél. (037) 2 59 72

La maison suisse au service de l'enseignement

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Votre agent de voyages

VOYAGES
LOUIS
NYON-LAUSANNE

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77
Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46 51

Tous les services d'agence

Plus de trente années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars

Téléphérique Loèche-les-Bains - col de la Gemmi

Altitude 1410 - 2322 mètres.
Le nouveau téléphérique vous amène en 8 minutes au sommet du col. Vue splendide sur les géants valaisans. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus avec prix à disposition.
Téléphone (027) 6 42 01.

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du col de la Gemmi

Altitude 2322 mètres - Téléphone (027) 6 42 01.
Le col de la Gemmi sera praticable à partir de la mi-juin. L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Vastes locaux et installations sanitaires nouvelles. Prospectus avec liste des prix à disposition.
Famille Léon de Villa, prop.

Pour sa future classe d'enfants scolarisables le Centre de traitement pour enfants IMC à Fribourg cherche

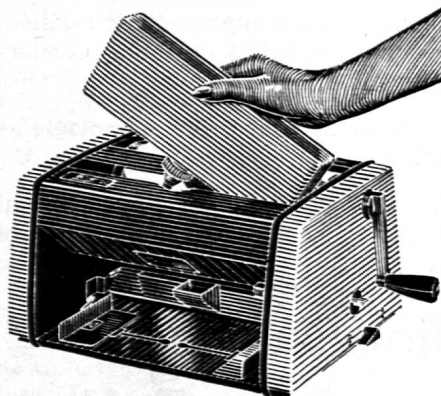
instituteur ou institutrice

Expérience et spécialisation souhaitées
Entrée en fonctions: 15 septembre 1967 ou date à convenir
Offres à adresser à
M. René VERNAZ, président,
27 Champ des Fontaines, 1700 Fribourg

REX-ROTARY



L'hecto-duplicateur à prix
avantageux; permet un tirage
parfait jusqu'à 300 exemplaires
en une ou plusieurs couleurs.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 25 34 91

BON

ED

Envoyez sans engagement
une documentation du Rex-
Rotary R-5.

Nom: _____

Adresse: _____

**LOTÉRIE
ROMANDE**

**2x100000
30000**

3 juin

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1

**Deux assurances
de bonne compagnie**



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

**Rabais sur
les assurances accidents**